

**Direction Générale de l'Aménagement
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par : T. DELATOUCHE

TD/MTC tdelatouche@aglo-orient.fr

☎ : 02.97.02.30.84 📠 : 02.97.02.23.46

Le

27 OCT. 2008

A l'attention des :

**Membres du Groupe de Travail
Rivière Laïta – Site "Rivière Laïta,
Pointe du Talud, étangs du Loc'h
et de Lannédec"**

**OBJET : Compte rendu du groupe de travail n°8 « Rivière Laïta » - Communauté de
Communes du Pays de Quimperlé**

Madame, Monsieur,

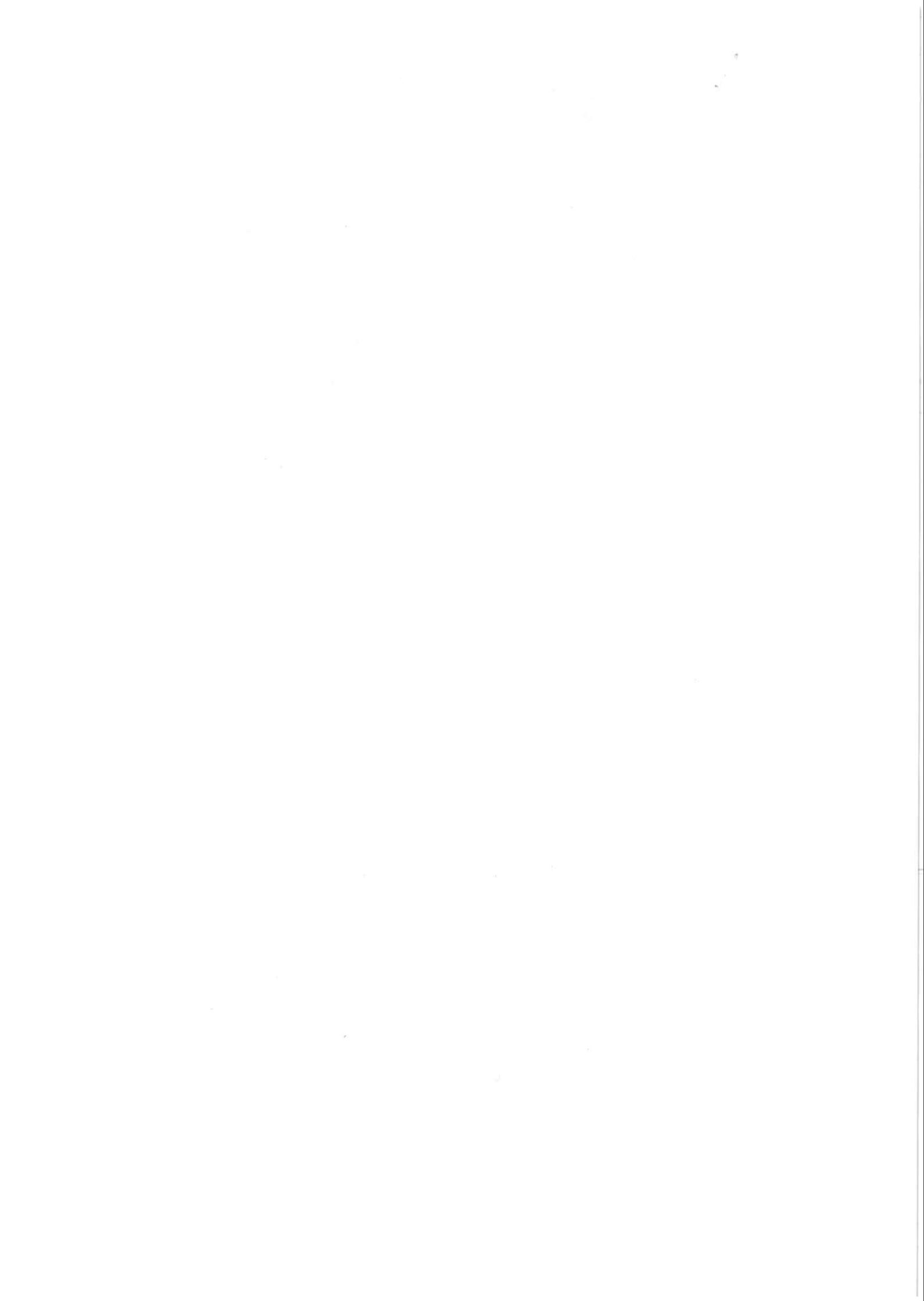
Veillez trouver, ci-joint, le compte rendu du groupe de travail n°8 « Rivière Laïta »
concernant la COCOPAQ qui s'est réuni le 24 septembre 2008, au siège de la COCOPAQ.

Dans l'attente du prochain Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du
Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec » qui aura lieu **le 6 novembre 2008 à 9H30**, je vous
prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président du Comité de Pilotage,
Vice-président de Cap l'Orient,**



Jean-Paul AUCHER



Site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

COMPTE RENDU DE REUNION

Mercredi 24 septembre 2008

Groupe de travail « Rivière Laïta » n°8 Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ)

Le 24 septembre 2008, s'est tenue dans les locaux de la COCOPAQ, la huitième réunion de groupe de travail concernant la partie « Rivière Laïta » du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » à destination des élus et des agents de la COCOPAQ concernés par le dossier. La COCOPAQ avait reçu préalablement un premier jet du document d'objectifs en cours de rédaction ainsi que les études relatives à la cartographie des milieux naturels marins et terrestres ainsi que sur la loutre d'Europe. Le présent compte rendu est accompagné de la présentation power-point et ne précisera que les remarques des participants.

Etaient présents :

Marcel JAMBOU	:	COCOPAQ – Vice-Président à l'Environnement
Patricia ISAAC	:	COCOPAQ – Service Environnement, programme Cycleau
Laurent LIDOUREN	:	COCOPAQ – Chargé de mission SAGE Elle-Isole-Laïta
Ronan LE BARS	:	COCOPAQ – Chargé de mission Contrat Restauration Entretien des Milieux Aquatiques
Marie-José LE GARREC	:	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – Géologue, écologue généraliste
Typhaine DELATOUCHE	:	Chargée de mission Natura 2000 – Cap l'Orient

Absents excusés :

Jean-Paul AUCHER	:	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Vice-Président chargé des Espaces Naturels – Cap l'Orient
------------------	---	--

1. Introduction

Marcelle JAMBOU introduit la réunion et remercie Cap l'Orient d'organiser ce groupe de travail. Il aurait préféré un groupe de travail réunissant les Communes de Quimperlé, Clohars-Carnoët et la COCOPAQ afin de favoriser les échanges entre les collectivités.

Les participants se présentent et précisent leur niveau de connaissance au sujet de Natura 2000. Certains découvrent le sujet, d'autres ont déjà participé à plusieurs groupes de travail et comités de pilotage.

Typhaine DELATOUCHE présente l'ordre du jour.

- Rappel sur la procédure Natura 2000,
- Présentation de l'état des lieux initial sur la Rivière Laïta,
- Présentation des propositions d'actions issues des groupes de travail antérieurs, recueil des avis.

2. Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le CSRPN est un conseil scientifique mis en place par l'Etat et la Région Bretagne. Marie-José Le GARREC, géologue et écologue généraliste, est la « courroie de transmission » de l'avis du CSRPN pour la gestion de ce site Natura 2000.

3. Importance du réseau Natura 2000 en France

Marcel JAMBOU demande l'importance du réseau Natura 2000 en France.

Avec plus de 1700 sites, le réseau national de Natura 2000 couvre 12,4 % de la superficie de la France. En Bretagne, au 5 juillet 2007, 53 projets de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC) représentant 3,17 % du territoire sont désignés au titre de la directive « Habitat » et 25 Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ». Soit une surface totale d'environ 93 000 ha de domaine terrestre et 134 000 ha de domaine marin. Les pSIC renferment 47 habitats naturels, 32 espèces animales et 11 espèces végétales d'intérêt européen.

4. Sables dunaires

Marcel JAMBOU demande l'origine des sables de la Laïta.

Marie-José LE GARREC précise qu'il s'agit de sables marins fossiles.

5. Loutre

Ronan LE BARS propose, concernant les actions en faveur de la loutre, d'y associer largement les différents acteurs jusqu'au Belon.

6. Gestion des espèces envahissantes

Ronan LE BARS précise qu'il a réalisé une cartographie des espèces envahissantes sur les rivières Ellé et Isole et souhaiterait qu'il y ait une coordination d'actions à l'échelle du bassin versant.

Typhaine DELATOUCHE explique qu'un réseau d'échanges d'expériences peut être mis en place dans le cadre de Natura 2000.

Les difficultés d'intervention sur la Renouée sont évoquées ainsi que l'opportunité de la lutte par les phytosanitaires. Ce type de lutte est fortement déconseillé compte tenu de la localisation de la renouée sur les rives de la Laïta. Un travail est à mener au niveau des services des collectivités et de la DDE sur ces problématiques.

7. Restauration entretien de cours d'eau

Une action du DOCOB consiste à faire un diagnostic de l'état de conservation des affluents de la Laïta et de leur intérêt piscicole.

Ronan Le Bars explique que pour le moment ces cours d'eau ne sont pas inclus dans le Contrat Restauration Entretien (CRE) de Rivière. Le Frouit pourrait justifier un CRE mais les autres affluents finistériens sont trop petits.

8. Extraction de sable et expansion des crues

Typhaine DELATOUCHE précise que, selon le Bureau d'Etudes TBM, les extractions sable ne réduiraient pas les problèmes de crues à Quimperlé. Une intervention à l'amont à l'échelle du bassin versant pour réduire les vitesses d'écoulement serait plus profitable. La gestion de la végétation sur les bords de la Laïta ainsi que l'entretien des canaux existant dans les Guerns, prairies et roselières permettraient également une meilleure expansion des crues. Ces interventions pourront être envisagées dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de Natura 2000.

9. Extension du port de Guidel

La COCOPAQ se demande où en est le projet d'extension du port de Guidel.

Ce projet fera l'objet d'une étude d'incidence au titre de Natura 2000. Des mesures comme la réalisation d'une aire de carénage pour les bateaux ainsi que de station de récolte des eaux noires permettront de limiter l'impact de la plaisance sur l'environnement.

10. Etude pour le classement administratif de l'estuaire pour la pêche à pied professionnelle

Le Comité Local des Pêches de Lorient Etel a demandé le classement administratif de l'estuaire pour la pêche à pied professionnelle pour les coquillages fouisseurs coque/palourde (sur la Laïta, coque essentiellement). IFREMER réalise actuellement les études de qualité de l'estuaire (prospection de biomasse du bas de la rivière, sous la ligne de la falaise à la tourelle). Le dossier est suivi par la DDE maritime et la DDAM du Morbihan.

L'objectif des pêcheurs professionnels étant de maintenir la ressource dans un bon état de conservation. Il faut noter que leur présence sur un site permet une meilleure préservation des gisements car ils assurent une présence et une remontée de l'information sur le respect de la réglementation. Les engins autorisés en cas de pêche à pied professionnelle sont : râteau, pelle, binette, fourche, grille à dent. Le dragage n'est pas autorisé.

Dans le cas de l'ouverture à la pêche à pied professionnelle, il est nécessaire d'anticiper les impacts potentiels d'une ouverture simultanée à la pêche à pied amateur (qui relève de la DASS). Des actions de communication sur la réglementation, les espèces, les tailles de pêche et les précautions à prendre (replacer les blocs...), l'impact du piétinement, les aires de stationnement sont indispensables. A noter, qu'actuellement, la pêche à pied amateur est pratiquée dans l'estuaire alors même qu'elle est interdite (classement en D = pas de classement) et que des panneaux d'information existent sur Guidel notamment.

Les différents types de classement sont les suivants : A consommation directe, B retrempage, C traitement thermique (conserves), D non autorisé.

11. Qualité de l'eau de la Rivière Laïta et SAGE

L'ensemble des participants reconnaît une nette amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Laïta qui était autrefois très polluée, notamment par les rejets d'effluents de la station d'épuration de Quimperlé, alors sous dimensionnée, ainsi que par les papeteries du Mauduit et par les grosses industries agroalimentaires comme Bigard.

Les actions d'amélioration de la qualité de l'eau, favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire étant déjà prévues dans le SAGE, des références aux SAGE seront mentionnées dans le DOCOB.

12. Etude d'incidence au titre de Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE explique que l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 correspond à une notice d'incidence qui mentionne explicitement les incidences positives et négatives du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un site Natura 2000. Le projet peut se trouver soit dans le périmètre du site, soit hors du périmètre du site. L'incidence doit être évaluée sur les habitats et les espèces dans le périmètre du site.

Exemple : incidence d'une pollution de l'eau liée à un établissement situé en amont de la Laïta, sur l'Ellé, et pouvant avoir une incidence sur les milieux naturels de la Rivière Laïta.

L'étude d'incidence est à la charge du maître d'ouvrage.

Exemple : exploitant conchylicole souhaitant s'installer sur les concessions de la Laïta.

Plus il y a d'informations dans le document d'objectifs sur les milieux et les espèces ainsi que sur les incidences des différentes activités, plus la notice d'incidence est facile à rédiger. Cap l'Orient en tant qu'opérateur peut assister les maîtres d'ouvrages et donner son avis sur la nécessité de réaliser une étude d'incidence.

13. Conclusion

La chargée de mission Natura 2000 reste à disposition de la COCOPAQ pour répondre à ses questions et l'invite à lui transmettre ses remarques concernant le document d'objectifs du site Natura 2000. Ce dernier sera présenté lors du comité de pilotage du 6 novembre 2008 à 9H30. Le lieu vous sera précisé dans l'invitation.

